

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TOUT-TERRAIN



REGLEMENT PARTICULIER



51ème Rallye Tout

Terrain Jean de la Fontaine

« Ville de Soissons »

Les 22-23-24 mai 2026



PROGRAMME - HORAIRES

Dates	Horaires	Définition	Lieu
Dès obtention du visa FFSA		Parution du Règlement et Ouverture des engagements	
Le 11 mai 2026	00h00	Clôture des engagements	
Le 21 mai 2026 Le 22 mai 2026	8h00 à 19h00 8h00 à 16h00	Disponibilité des carnets d'itinéraire (roadbook) Restaurant « Le Local » Tel : 03-23-70-03-26	15, rue Carnot - 02130 Fère-en-Tardenois
Le 21 mai 2026 Le 22 mai 2026	8h00 à 19h00 8h00 à 16h00	Dates et heures des reconnaissances	
Le 22 mai 2026	15h00 à 16h00	Vérifications administratives « Facultatives »	Place du Mail 02200 Soissons
Le 22 mai 2026	16h00 à 19h30	Vérifications administratives	Place du Mail 02200 Soissons
Le 22 mai 2026	15h00 à 16h00	Vérifications techniques « Facultatives »	Place du Mail 02200 Soissons
Le 22 mai 2026	16h15 à 19h45	Vérifications techniques	Place du Mail 02200 Soissons
Le 22 mai 2026	18h00	1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs Maison des associations	Rue de l'Arquebuse 02200 Soissons
Le 22 mai 2026	20h30	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1 ^{ère} étape.	Tableau d'affichage numérique www.pksoft.fr
Le 22 mai 2026	20h00	Briefing oral concurrents – Salle des Sports – Jean Davesne	13 rue Bara 02200 Soissons
Le 23 mai 2026	9h00	Départ du rallye, sortie parc fermé	Place du Mail 02200 Soissons
Le 23 mai 2026	18h52	Arrivée 1 ^{er} étape entrée parc fermé du 1 ^{er} concurrent	Place du Mail 02200 Soissons
Le 23 mai 2026		Affichage des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape, ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape Au plus tard 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent	Tableau d'affichage numérique www.pksoft.fr
Le 24 mai 2026	8h00	Départ 2 ^{ème} étape, sortie parc fermé	Place du Mail 02200 Soissons
Le 24 mai 2026	15h27	Arrivée 2 ^{ème} étape entrée parc fermé du 1 ^{er} concurrent	
Le 24 mai 2026		Affichage des résultats du rallye Au plus tard 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent	Tableau d'affichage numérique www.pksoft.fr
Le 24 mai 2026		Remise des prix sur Podium	Place du Mail 02200 Soissons

L'Association Sportive Automobile **ASA02** . Organise les 22,23 et 24 mai 2026

En qualité d'organisateur administratif

Avec l'Ecurie Jean de la Fontaine..... En tant qu'organisateur technique,

Le Rallye National avec participation étrangère autorisée dénommé :

51ème Rallye Tout Terrain Jean De La Fontaine « Ville de Soissons »

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le 10/03/2026 sous le numéro 1226 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 303 en date du 2 avril 2026.

Comité d'organisation

Président : Patrick Poincelet

Membres : Anita Nival.....

Aline Clerton.....

Secrétariat du Rallye, Nom, Adresse : Lemire Thomas

Téléphone : 07-89-45-85-68.....

Mail : asa02@orange.fr.....

Permanence du Rallye : Maison des associations,

Lieu, date, horaire : Rue de l'Arquebuse - 02200 Soissons

Téléphone : **03-21-81-47-19**

Organisateur technique

Nom : Ecurie Jean de la Fontaine.....

Adresse : BP 80030 02201 Soissons.....

Président : Lemire Thomas.....

Téléphone : 07-89-45-85-68

Mail : asa02@orange.fr.....

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Observateur	LORRE	Joseph	10395	1202
Président de collège	MASCLEF	Clément	9632	0106
Membre du collège	BLAMPAIN	Yves	197446	0102
"	MISSWALD	Jean	2212	0108
Directeur de course	GRESSIER	Julien	161113	0112
Directeur de course adjoint	LOOTVOET	Marie-Line	5938	0712
Directeur de course Nouveau Départ	LOOTVOET	Marie-Line	5938	0712
Directeur de course adjoint / délégué ES	PICHELIN	Martine	18416	0111
"	LONGONI	Sandrine	42411	0111
Directeur de course ES	DEUIL	Sébastien	113016	1303
"	LACHERE	Mickael	58236	0112
Commissaire sportif dédié au contrôle.	DESCHAMPS	Jean Pierre	5545	0111
Véhicule Tricolore	ROJ	Claude	142485	0111
Véhicule OTT	DANIEL	Gilles	2462	0101
Véhicule 0	NANTET	Gilles	25614	0514
Véhicule 00	HERBERT	Jacky	12549	1101
Véhicule 000	HEDIN	Romain	325332	0111
Véhicule Damier	VIEHE	Anne Catherine	11415	0102
Juge de faits	LEROI	Angélique	35891	1429
"	WISNIEWSKI	Patrice	20236	0105
Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	Sébastien	46757	1714
Commissaires techniques	COURTIN	Philippe	42190	1504
"	SCHIEPTES	Mickael	56540	0116
"	BENAMAR	Nassim	332781	0102
"	BOUREL	Philippe	193692	0112
Chargé des relations avec les concurrents	GODEFROY	Angélique	248557	0114
Chargé des relations avec les concurrents (Stagiaire)	GAROSSO	Adrien	337287	0701
Responsable Parcs	PENICHOT	Daniel	14887	1429
Médecin Responsable	RAYNAUD	Pierre-Joseph	157837	0111

Chronométrateur	COUEDON	Sylvain	123698	1317
Responsable Classement	DUFRENNE	Sébastien		
Speaker	LEMARIE	Daniel	20435	1307
Chargé relation presse	GUILLON	Gilles	276835	1603

Tous les officiels figurant au Règlement Particulier sont nommés juges de fait à l'exception des membres du collège des commissaires sportifs.

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le **51ème Rallye Tout Terrain Jean De La Fontaine « Ville de Soissons »** compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain pilotes et copilotes
- Le Trophée Rallye 4x4 pilotes et copilotes
- Le Challenge 2 roues motrices pilotes et copilotes du groupe T1B
- Challenge SSV pilotes et copilotes

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés pourront vérifier sur la **Page Facebook : Rallye TT Jean de la fontaine, ASA 02**

_la confirmation de leur engagement ainsi que les horaires de présentation aux vérifications administratives et techniques (heure de convocation au CHA d'entrée aux vérifications administratives, à **respecter impérativement**).

Il appartiendra aux pilotes ne figurant pas sur cette liste lors de la clôture des engagements de prendre contact avec l'organisateur technique au numéro de téléphone indiqué article 1P ORGANISATION.

Vérifications administratives :

Le 22 mai 2026 De 16h00 à 19h30

Lieu : Place du Mail - Soissons

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

- L'original des licences, permis de conduire et passeport technique.
- l'attestation de prêt du véhicule si le pilote n'en est pas propriétaire
- Une copie d'un relevé Bancaire ou IBAN ainsi que l'ordre du bénéficiaire des prix.

Vérifications techniques :

Le 22 mai 2026 De 16h15 à 19h45

Lieu : Place du Mail – Soissons

Les concurrents devront présenter aux contrôles techniques :

- Le passeport technique.
- Le fiche d'homologation du véhicule (s'il en possède une)
- La fiche d'enregistrement des équipements de sécurité
- La fiche de liaison entre les vérifications administratives et techniques (*selon le cas*)

Les vérifications finales seront effectuées : DIESELEC - Av Raymonde Fiolet -02200 Soissons
Taux horaire : 60 euros TTC

Le déchargement des véhicules se fera obligatoirement : Place du mail 02200 Soissons

Le rechargement des véhicules se fera obligatoirement : Place du mail 02200 Soissons

1.4P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d'affichage officiel sera un tableau d'affichage numérique : « www.pksoft.fr ».

Il n'y aura pas de tableau d'affichage officiel physique

Le lien d'accès et/ou QR code vous seront communiqués par un additif de l'organisateur aux vérifications administratives (*selon les cas*).

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D’ENGAGEMENT-INSCRIPTIONS

3.1.1.4P ENGAGEMENT

Toute personne qui désire participer au 51^{ème} Rallye Tout Terrain Jean de la Fontaine “Ville de Soissons doit s’engager sur le site de la FFSA (voir 3.1.1.11P) ou adresser au secrétariat du rallye la demande d’engagement dûment complétée, avant le 11 mai 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)

LAFLEUR Sébastien

7, rue des Pâquerettes – Lotissement des grands prés - 02130 Fère en Tardenois
TEL 06-18-25-13-18 / MAIL : sebastien0220@hotmail.fr

3.1.1.9P NOMBRE D’ENGAGÉS

Le nombre d’engagé est fixé à : 150 Voitures maximum

3.1.1.10P DROITS D’ENGAGEMENTS

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **600€ + 10 € de géolocalisation pour la ligue des hauts de France**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1200€ + 10 € de géolocalisation pour la ligue des hauts de France**
- La cotisation obligatoire du Challenge Commissaire de la ligue (LSAHF) de **6€ par voiture sera offerte par l'écurie Jean de la Fontaine et ne sera pas demandée aux concurrents.**

Les droits d'engagement sont entièrement remboursés dans les cas suivants :

- Engagement refusé
- Carnets d'itinéraires non retirés (forfait déclaré par écrit mail, courrier)
- Si l'épreuve n'a pas lieu.

L'organisateur encaissera les droits d'engagement des concurrents qui, après avoir retiré leur carnet d'itinéraire, ne se présenteraient pas au départ de l'épreuve et ceux des concurrents qui n'auront pas signalé par écrit (mail, courrier) leur forfait avant les vérifications administratives.

3.1.1.11P DEMANDE D'ENGAGEMENT

La demande d'engagement se fera en ligne directement sur le site de la FFSA :

<https://engagement.ffsa.org/Engagement>

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques de règlement des droits d'engagements seront rédigés à l'ordre de : Ecurie Jean de la Fontaine

NB : Toute demande d'engagement par mail ne sera définitivement prise en compte que si elle est confirmée par courrier accompagné du règlement du montant de l'engagement.

En cas de liste d'attente, seront prises en priorité les demandes complètes accompagnées des droits d'engagement. Joindre impérativement un RIB à l'engagement.

Tous litige concernant l'engagement (notamment les droits d'engagements faisant l'objet d'une insuffisance de provision ou de rejet par l'établissement bancaire) feront l'objet d'une demande de sanction auprès de la FFSA (conformément à l'article 3.10.1 du Code Sportif International).

3.3P. ORDRES DE DÉPART

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

3.3.2P. ATTRIBUTION DES NUMÉROS

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme aux règles spécifiques rallye tout-terrain et aux règlements techniques des rallyes tout terrain FFSA et FIA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme aux règles spécifiques rallyes tout terrain

Les équipes d'assistance seront tenues de NETTOYER L'EMPLACEMENT DE TOUTES TRACES DE BOUE laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

UN SEUL véhicule d'assistance, par voiture de compétition, sera autorisé dans les parcs d'assistances, avec macaron « ASSISTANCE » collé en haut à droite du pare-brise.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée à l'article 4.3.P.

Les pénalités sont cumulatives. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.9P. GÉOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire, au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du Rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle technique avant l'épreuve contre une caution (en chèque ou en espèces de **200€**).

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve. En cas d'impossibilité, les traceurs doivent être renvoyés par colis le lendemain de l'épreuve au plus tard, à l'adresse suivante :

Sébastien DUFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un **accident** survenu pendant le rallye.

Les coûts de fonctionnement et de location sont **de 10 € par voiture**.

Il n'y a pas lieu de prévoir des branchements, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place ou ayant percé le film de protection sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes et au championnat de France des rallyes tout terrain.

5.2P. PUBLICITÉ

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

La publicité obligatoire d'AGORATT devra être apposée sur l'emplacement FFSA de la plaque avant des véhicules et être visible, conformément à l'article 5.2 du Championnat de France des rallyes tout terrain sous peine des sanctions prévues à l'article 5.2.4 du règlement standard des rallyes : pénalité de 160 € pour le 1er constat et une pénalité de 320 € en cas de récidive.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 51ème Rallye Tout Terrain Jean De La Fontaine « Ville de Soissons » représente un parcours total 334,73 km, dont 196.08 km de liaison.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections et comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 138,65km de spéciales.

Les épreuves spéciales sont :

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5 Missy - Celles..... 12.km690

ES 2/4/6 Braine – Chassemy 14.km180

ES 7/9 Coincy..... 14.km940

ES 8/10 Fere en Tardenois..... 14km080

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

Les concurrents devront obligatoirement fournir les numéros d'immatriculation des motos et quads de reconnaissance et porter au poignet les bracelets remis par l'organisation ainsi que les autocollants sur les motos/quads de reconnaissance.

A défaut le départ des reconnaissances leur sera interdit, application des pénalités prévues à l'article 6.2 du règlement standard des rallyes FFSA.

6.2.6P. DATES ET HEURES DES RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu

Le 21 mai 2026 de 8h00 à 19 :00

Le 22 mai 2026 de 8h00 à 16 :00

Un carnet de reconnaissance servant au pointage des 3 passages autorisés sera remis aux concurrents. Ils devront le présenter aux contrôleurs.

Le refus de contrôle sera sanctionné par une pénalité de 1minute lors de la première étape.

Elles devront se faire à vitesse réduite, les chemins étant ouverts à toute circulation.

Interdiction d'effectuer les reconnaissances à contresens.

Une reconnaissance en convoi se fera si les conditions météo le permettent

Le 22 mai 2026 - Départ à 9 :00 (lieu) Centre Culturel - Place du Mail à **Soissons**

Pneus adaptés aux conditions météorologiques obligatoires.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes et aux règles spécifiques Rallyes tout terrain

7.1.8P CARNETS D'ITINERAIRES

Le carnet d'itinéraire sera distribué à l'ouverture des reconnaissances aux lieux et horaires suivants :

Le 21 mai 2026 - De 8h00 à 19h00

Le 22 mai 2026 - De 8h00 à 16h00

Restaurant « le Local » 15, rue Carnot
02130 Fère-en-Tardenois Tel : 03-23-70-03-26 et 06-79-63-97-85

7.2P Disposition générales relatives aux contrôles :

7.2.12P SIGNES DISTINCTIFS

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route : chasubles et badges indiquant la fonction.
- Chefs de poste : chasubles et badges indiquant la fonction.
- Organisateurs techniques : chasubles et badges indiquant la fonction

7.3.1.17P NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.
- Avoir soumis avec succès sa voiture/véhicule au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture/véhicule pour l'étape suivante.
- Soit 7:30 le dimanche 24 mai 2026

* NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, 30 minutes après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé de fin d'étape.

7.5.16P

Le calcul des éventuels temps forfaitaires sera proposé par la direction de course au collège des commissaires sportifs et il pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

7.5.17.1P ABANDONS

Tout concurrent abandonnant, sur les secteurs de liaison ou dans une ES doit signaler son abandon, le plus rapidement possible, au PC dont le numéro de téléphone est

7.5.17.2P ALERTES GÉOLOCALISATION

Les traceurs (Géolocalisation) sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande **d'aide médicale grave**, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encourt une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le directeur de course et/ou le collège des commissaires sportifs

7.5.17.3P ROUTE DE COURSE

Les concurrents sont informés que les cordes des virages et changements de directions ainsi que les extérieurs des chicanes seront protégés et matérialisés pour éviter le franchissement des limites de la route de course. Tout contact avec ces matérialisations ou leur franchissement sera considéré comme un non-respect de la route de course.

7.6P PARC FERMÉ

Conformément à l'article 7.6 des règles spécifiques rallyes tout terrain, les véhicules ne disposant pas de porte étanche (filet) ou les véhicules SSV, sont autorisés à mettre une bâche sur la voiture/véhicule pour la protéger des éventuelles intempéries

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux prescriptions générales FFSA et au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1 P : Remise des prix

La remise des prix se déroulera le dimanche 24 mai 2026 sur le Podium Place Mail 02200 SOISSONS, après l'arrivée du dernier concurrent sur le classement final provisoire de l'épreuve.

Les chèques de récompenses seront envoyés ultérieurement par virement. (Merci de joindre un RIB ou IBAN avec votre feuille d'engagement).

PRIME AUX ADHERENTS ECURIE JEAN DE LA FONTAINE

Chaque membre d'équipage (Pilote et/ou copilote) adhérent à l'Ecurie Jean de la Fontaine (Carte club) se verra attribué une prime de 20€ chacun à condition de figurer sur la liste des admis au départ du 50ème Rallye TT Jean de la Fontaine « Ville de Soissons »

Prix en espèces (pour un total distribuable de **9 865 € pour 80 équipages partants**)

Les primes d'arrivée seront calculées en fonction du nombre réel de partants.

Exemple de primes pour un nombre de **60** partants

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total		
Scratch catégorie Championnat (T1A-T3P-T3S confondus)	80€	65 €	50 €						195 €		
Groupes T1A-T3S-T3P confondus - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série avec fiche d'homologation											
Si moins de 5 partants	130€	110 €	80 €						320 €		
Si au moins 5 partants	325€	215 €	160 €						2 800 €		
Si au moins 10 partants				120 €	110 €				920 €		
Si au moins 15 partants						95 €	70 €	50 €	860 €		
total groupe catégorie Championnat	405€	280 €	210 €	120 €	110 €	95 €	70 €	50 €			
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	325€	215 €	160 €	120 €	110 €	95 €	70 €	50 €			
Classes											
Nbre de classes	19										
Si au moins 3 partants	55 €								1 045 €		
Si au moins 5 partants		30 €							570 €		
Si au moins 7 partants			25 €						475 €		
									Total	6 865 €	
									Prime à la participation (750 €)	Total	7 615 €

Exemple de primes pour un nombre de **80** partants

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total		
Scratch catégorie Championnat (T1A-T3P-T3S confondus)	110€	85 €	65 €						260 €		
Groupes T1A-T3S-T3P confondus - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série avec fiche d'homologation											
Si moins de 5 partants	175€	145 €	110 €						430 €		
Si au moins 5 partants	430€	290 €	215 €						3 740 €		
Si au moins 10 partants				160 €	145 €				1 220 €		
Si au moins 15 partants						125 €	95 €	65 €	1 140 €		
total groupe catégorie Championnat	540€	375 €	280 €	160 €	145 €	125 €	95 €	65 €			
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	430€	290 €	215 €	160 €	145 €	125 €	95 €	65 €			
Classes											
Nbre de classes	19										
Si au moins 3 partants	70 €								1 330 €		
Si au moins 5 partants		40 €							760 €		
Si au moins 7 partants			35 €						665 €		
									Total	9 115 €	
									Prime à la participation (750 €)	Total	9 865 €

Les Primes de classe ne sont pas cumulables avec les primes groupes

Les prix en coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté

Les prix de groupes et de classes sont attribués s'il y a minimum 5 partants dans le groupe et 3 partants dans la classe

PRIME DE PARTICIPATION (TOTAL 750 €)

Elle est destinée à tous les équipages participant au Rallye JDLF 2026

Elle n'est attribuée qu'en fonction du classement dans chaque spéciale concernée comme suit :

Primes PERFORMANCES		
ES 1 = 12ème temps	T1A / T3 / T4	75 €
ES 2 = 7ème temps	T1B	75 €
ES 3 = 8ème temps	SSV	75 €
ES 4 = 5ème temps	T2	75 €
ES 5 = 18ème temps	T1A / T3 / T4	75 €
ES 6 = 3ème temps	T1B	75 €
ES 7 = 4ème temps	SSV	75 €
ES 8 = 2ème temps	T2	75 €
ES 9 = Avant dernier	T1A / T3 / T4	75 €
ES 10 = Avant dernier	T1B	75 €

Cette prime est conservée en cas d'abandon par la suite.

Tout équipage recevant une pénalité sur le spécial donnant droit à la prime, annule l'attribution de celle-ci. En cas d'annulation ou de neutralisation des spéciales, les primes de participation des ES concernées ne seront pas attribuées.

Lors de l'engagement, merci de préciser de manière lisible le nom (individu ou association) et l'adresse du destinataire. Tout chèque retourné pour raison « n'habite pas à l'adresse indiqué » ne sera pas renvoyé.

COUPES

1 coupe aux 10 premiers du classement du Championnat de France

1 coupe aux 10 premiers du Trophée Rallye 4 x 4

1 coupe aux 10 premiers du Challenge 2 Roues motrices

1 coupe aux 5 premiers SSV

Cette liste n'est pas limitative et d'autres coupes, lots ou prix en espèces pourront être distribués.
Les coupes ne sont pas cumulables